## Université

de Strasbourg

## Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement des enseignants du premier et second degré,

La Présidente de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

## ARRETE:

<u>Article 1</u>: Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5041**, en Anglais, de la Faculté des langues est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du premier et second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline
Mme	ACKER-KESSLER	PIA	MCF	11
Mme	CANDAS	PEGGY	MCF	11
М.	DELLOT	JAMES	CERTIFIE	H0422
Mme	FABY	CLEMENCE	AGREGE	H0422
М.	HIGGS	LYNDON	MCF	11
Mme	JUNGER	NICOLE	CERTIFIE	H0422
М.	MCKENNA	FRANK	CERTIFIE	H0422

Article 3: Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 20/10/2025

La Présidente de l'Université de Strasbourg

Frédérique BERROD